

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 178
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Finances locales

Sous matière : Subventions

**OBJET : DEMANDE DE
SUBVENTIONS POUR
LES AMENAGEMENTS
EXTERIEURS DU SITE
DONADERY PHASE 2**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN
DATE DU : 27 JUIN 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU :

27 JUIN 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE DU :

11 JUL. 2023

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juillet 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Prèscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Prèscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD À Hélène GIRAL.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine LACAOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Par délibération en date du 11 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'étude de programme des aménagements extérieurs du site Donadéry comprenant 3 phases.

Par délibération en date du 24 janvier 2018, le Conseil Municipal a approuvé les travaux d'un montant de 745 000 € HT et le plan de financement de la phase 1 qui comprenait :
Des aires de jeux pour enfants, la création de voirie, un parking, des aires de pique-niques, un cheminement piétonnier, liaison douce entre le canal du Midi et du site, un parvis (parvis bas), et un totem d'information niveau parking.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la phase 2 des aménagements extérieurs qui comprendra :

- Le parvis haut (cœur du site) avec le bâtiment accueil / sanitaires
- La liaison piétonne et PMR entre parvis bas et parvis haut

- Les accompagnements paysagers de l'aire à aménager
- Les réseaux d'électricité, d'AEP et d'eaux usées desservant le bâtiment d'accueil

Monsieur le Maire précise que Donadery constitue un véritable îlot de fraîcheur et un refuge pour la biodiversité.

A ce titre, cette opération peut prétendre à une participation du Conseil Régional et de l'Etat.

En conséquence, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Régional et de l'Etat suivant le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES H.T.		RECETTES		%
AMENAGEMENTS EXTERIEURS DU SITE DONADERY PHASE 2		ETAT	112 158.75	30
		Conseil Régional	112 158.75	30
		Commune de Castelnaudary	149 545.02	40
	TOTAL HT	373 862.52	TOTAL	373 862.52

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBÉRÉ

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et de l'Etat.

PRECISE que les crédits relatifs aux études et aux travaux seront inscrits au budget 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

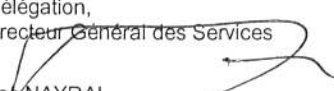
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 Juillet 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
11 JUIL. 2023
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
11 JUIL. 2023
Par publication le :
11 JUIL. 2023
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le **11 JUIL. 2023**
ID : 011-211100763-20230703-DB2023178-DE